

Revalorisation des indemnités de chef de centre d'examen

Conformément aux annonces faites par le MEN, les indemnités versées aux chefs de centre d'examen des bacs généraux et technologiques et à leurs collaborateurs ont été revalorisées pour la session 2009.

Les vacations attachées à une journée d'examen seront de fait multipliées par 2 dans les conditions suivantes :

Les 1.5 vacations de base pour une journée à moins de 600 candidats passeront à 3. Ainsi 3 vacations seront versées par journée pour un montant de 114 euros contre 57 jusque là. Pour les journées à plus de 600 candidats on passera de 2 à 4 vacations soit 152 euros au lieu de 76.

Pour exemple, un chef de centre ayant touché en 2008 456 euros pour 8 journées à moins de 600, et 304 euros pour 4 journées à plus de 600, touchera sur les mêmes bases 1520 euros pour la session 2009.